

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Mode d'emploi simplifié

Toutes collectivités compétentes sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du CGCT, communément appelées zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, mais aussi de révision ou de modification sont concernées par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention du préfet de votre département, en sa qualité d'autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I CE.

L'objectif de cette procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

Pour plus d'explication se reporter à la note d'accompagnement.

À renseigner par la personne publique responsable

Questions générales

| Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent | Nom de la personne publique responsable |
|---|---|
| Communauté de Communes Loir et Sarthe | |

Zonages concernés par la présente demande

| | |
|---|---------|
| Les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ; | Oui non |
| Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ; | Oui non |
| Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ; | Oui non |
| Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. | Oui non |

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)

Mise à jour des études de zonages
d'assainissement des 4 communes de la CCLLS
Mise à jour de l'étude réalisée en
2003 et mise en cohérence avec le
PLU de Cheffes approuvé précédemment.

Caractéristiques des zonages et contexte

1. Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?

Oui - non

• Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ? 2004

Si oui, veuillez joindre les
cartes de zonage
existantes ;

• Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages,
dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ? *maintien de
la zone d'assainissement*

(Environ en ha)
collectif

2. Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre)

Territoire communal de Cheffes

3. Le territoire est-il couvert par un document d'urbanisme ?
Si PLUI, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) :

PLUI
 PLU
Carte communale
Non

- Quelle est la date d'approbation du document existant ?
- Si le document est en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche ?

4. La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une
élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?

Oui - non

Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions
d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :

5. Le PLUI/PLU/carte communale fait-il(elle) ou a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?¹

Oui - non - examen au
cas par cas

6. Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement², étude sur les eaux
pluviales,...) ont-elles été, ou seront-elles, menées préalablement à vos futures
propositions de zonages ?

Oui - non

Préciser ces études : *schéma directeur d'assainissement
en cours de réalisation*

1 Selon le décret n°2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme
2 Attention : à ne pas confondre avec le schéma d'assainissement selon l'article L2224-8 du CGCT.

Caractéristiques des zonages et contexte

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

7. Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?

Oui non

8. Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant :

- d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a t il été réalisé ?
- d'une zone conchylicole ?
- Zone de montagne ?
- d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?
- d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?

Oui non limitrophe
 Oui non limitrophe
 Oui non limitrophe
 Oui non -limitrophe
 Oui non -limitrophe
 Oui non -limitrophe

Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)

→ cartes jointes
 → Captage AEP de Veigné (prise d'eau dans la Sarthe)
 → PPRi Sarthe

9. Le territoire dispose-t-il :

- de cours d'eau de première catégorie piscicole ?
- de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?

Oui non
 Oui non

Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)

10. Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que:

- Natura 2000 ?
- ZNIEFF1 ?
- Zone humide ?
- Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?
- Présence connue d'espèces protégées ?
- Présence de nappe phréatique sensible ?

Oui non
 Oui non
 Oui non
 Oui non
 Oui non
 Oui non
 Oui non

Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie)

→ cartes jointes

Autres :

11. Quel est le niveau de qualité³ des milieux aquatiques, au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ?

Bonne à moyenne

12. Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur :

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?
- Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?
- Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ?

Oui non
 Oui non
 Oui non

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

Préciser lesquelles : SAGE Sarthe aval en cours d'épuration

Autres :

13. Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?

Oui non

Précisez : borrg en zone inondable

14. Quel est le type principal de vos réseaux de collecte des eaux usées ?

Séparatif
 Unitaire
 Autres :

15. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?

Oui non

16. Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?

Oui - non

4 Séparatif : un réseau d'eaux usées + un réseau d'eaux pluviales

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant. → CCLS

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

| Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine | |
|---|--|
| 1. Y a-t-il des adaptations de grands secteurs, qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ? | Oui <input checked="" type="radio"/> non |
| 2. Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma d'assainissement collectif des eaux usées ⁵ ? | <input checked="" type="radio"/> non |
| 3. Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés ? | <input checked="" type="radio"/> non |
| <ul style="list-style-type: none"> • Les non-conformités ont-elles été levées ? • Sont-elles en cours d'être levées ? | Oui <input checked="" type="radio"/> non Oui <input checked="" type="radio"/> non |
| 4. Au sein de votre PLU, imposez-vous un minimum parcellaire du fait du mode d'assainissement non collectif ? | Oui non - sans objet Combien : |
| 5. La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage) selon l'article L2224-9 du CGCT ? Si oui, sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ? | Oui - non Oui - non |
| 6. Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ? | <input checked="" type="radio"/> non |
| Si oui, lesquels : <i>rejet au milieu hydraulique superficiel</i> | |
| 7. La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge ? | Oui - non |
| <ul style="list-style-type: none"> • Par temps sec ? • Par temps de pluie ? • De façon saisonnière ? | Oui <input checked="" type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/> non Oui <input checked="" type="radio"/> non |
| 8. Avez-vous des mesures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU) ? Lesquelles : | <input checked="" type="radio"/> non |
| <i>alarme de niveau haut sur le poste de relevement</i> | |
| 9. Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,...) ? | <input checked="" type="radio"/> non |
| <ul style="list-style-type: none"> • Par une cohérence topographique entre les zones collectées ? • Autres : | <input checked="" type="radio"/> non |
| <i>par une réduction des apports hydrauliques : réhabilitation des réseaux contrôle de branchements</i> | |

5 Selon le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant. *→ commune de Chefles*

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

| Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine | |
|---|---|
| <p>1. Existe-t-il des risques ou enjeux liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ? • de ruissellement ? • de maîtrise de débit ? • d'imperméabilisation des sols ? | <p>Oui - <input checked="" type="radio"/> non Oui - <input checked="" type="radio"/> non Oui - <input checked="" type="radio"/> non Oui - <input checked="" type="radio"/> non</p> |
| Lesquels : | |
| <p>2. Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?</p> | <p>Oui - <input checked="" type="radio"/> non</p> |
| Lesquelles : | |
| Quelles ont été les raisons de leur mise en place ? | |
| <p>3. Avez-vous identifier des secteurs de votre territoire concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?</p> | <p>Oui - <input checked="" type="radio"/> non Si oui, fournir si possible une carte.</p> |
| <p>4. Avez-vous identifier des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?</p> | <p>Oui - <input checked="" type="radio"/> non Si oui, fournir si possible une carte.</p> |
| <p>5. Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?</p> | <p>Oui - <input checked="" type="radio"/> non</p> |
| Si oui, lesquelles ? | |
| <p>6. Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion)?</p> | <p>Oui - <input checked="" type="radio"/> non</p> |
| <p>7. Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau ?</p> | <p><input checked="" type="radio"/> Oui - non</p> |
| <p>8. Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon quelle fréquence ? • Dues à une mise en charge par un cours d'eau ? | <p>Oui - <input checked="" type="radio"/> non Oui - non</p> |
| <p>9. Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux Inondations ?</p> | <p><input checked="" type="radio"/> Oui - non</p> |
| <p>10. Avez-vous subi des</p> <ul style="list-style-type: none"> • coulées de boues? • glissement de terrain dû à un phénomène pluvieux? • Autres : | <p>Oui - <input checked="" type="radio"/> non Oui - <input checked="" type="radio"/> non</p> |

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine

11. Votre territoire fait-il parti :

- d'un SAGE en déficit eau ?
- d'une Zone de Répartition des Eaux ?

Oui - non

Oui - non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant. → commune de Chelles

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine

1. Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?

Oui - non

2. L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution pluviale ?

Oui - non

Des prescriptions ont-elles été proposées ?

Oui - non

Si oui, lesquelles ?

3. La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ?

Oui - non

Si oui lesquels et pour quel objectif ?

4. Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ?
Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?

Oui - non

Oui - non

Autoévaluation (facultatif)

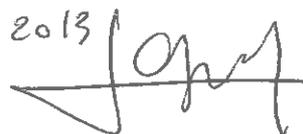
Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?

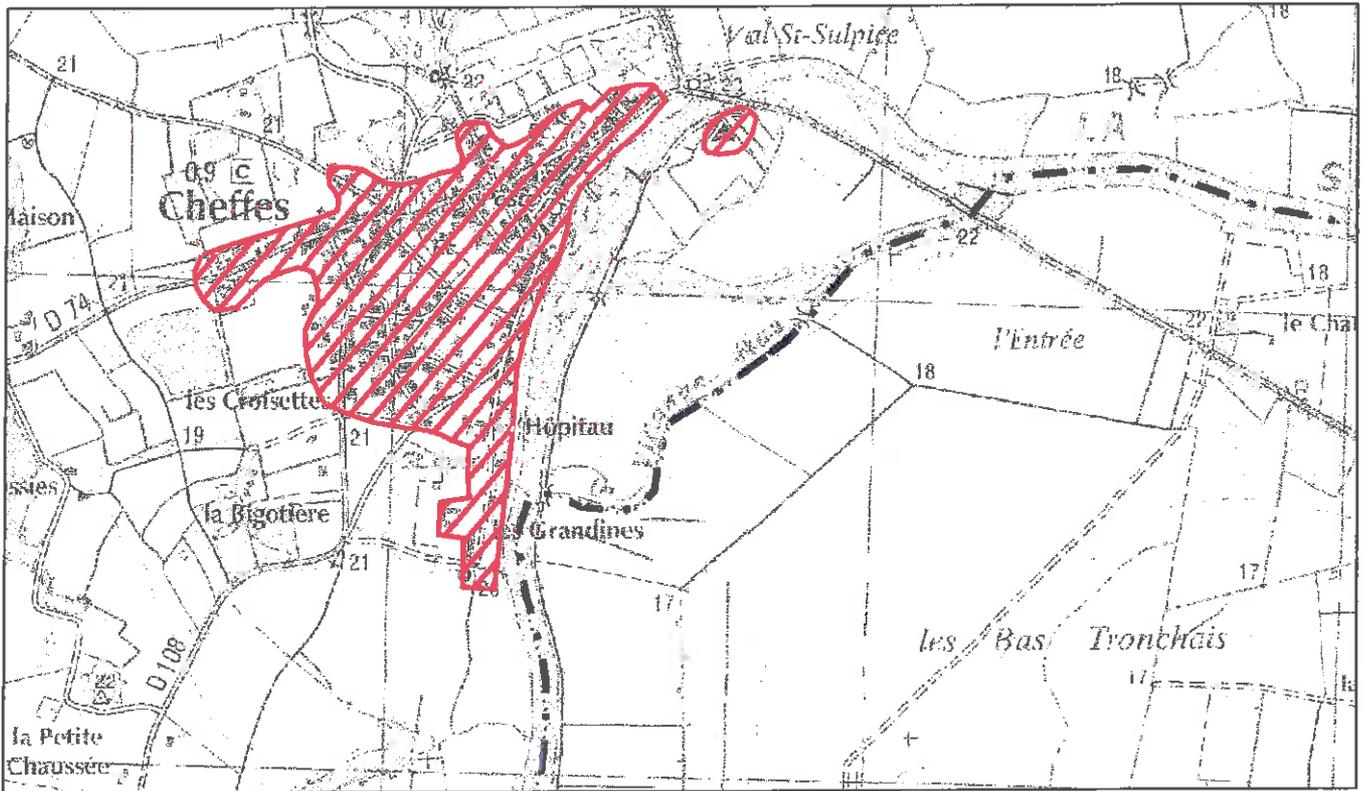
Expliquez pourquoi :

Dispense car le zonage n'inclut pas de zone sensible (ZNIEFF, Natura 2000, trame verte et bleue).

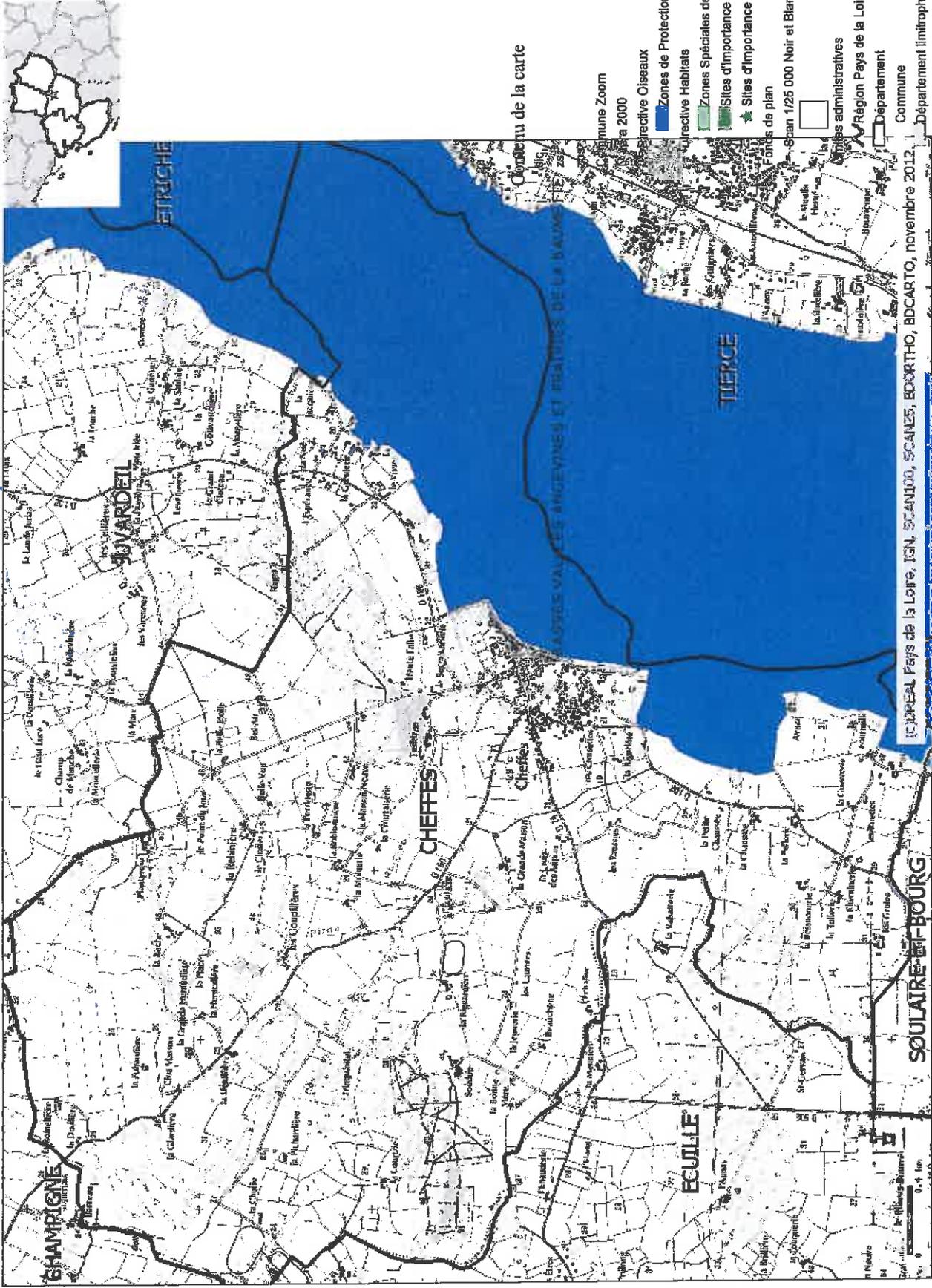
Le zonage projeté ne change pas par rapport au précédent.

A.S. Chelles
Le 30 octobre 2013





Le réseau Natura 2000 en Pays de la Loire



Tous droits réservés.
Document imprimé le 24 Octobre 2013, serveur Carmen v2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Pays-de-la-Loire.

© DREAL Pays de la Loire, IGN, SCANLID, SCANES, BDOITHO, BDCARTO, novembre 2012. | Département limitrophe

Contenu de la carte

Commune Zoom

N 2000

Directive Oiseaux

Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Directive Habitats

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Sites d'Importance Communautaire (SIC)

Sites d'Importance Communautaire (SIC) ponctuels

Fonds de plan

Plan 1/25 000 Noir et Blanc

Communes administratives

Région Pays de la Loire

Département

Commune

Département limitrophe

TIERCÉ

Commune d'implantation de l'ouvrage : Tiercé

Nom du captage : Vêrigné (prise d'eau dans la Sarthe)

Collectivité maître d'ouvrage : Syndicat mixte de production Loir et Sarthe



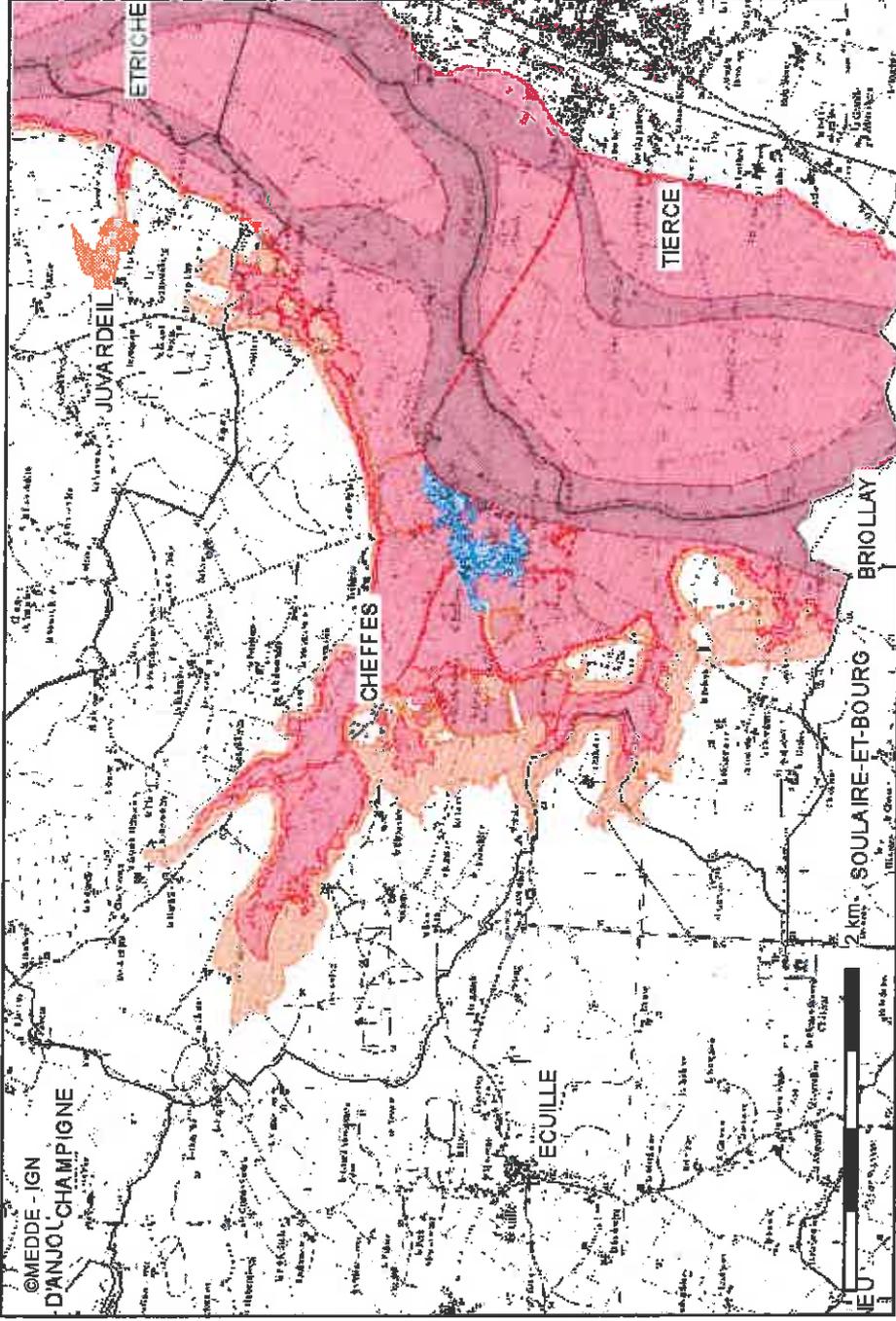
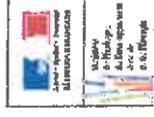
Echelle 1/25000 (1 cm = 0,250 km)

Délibération : 28 mars 2000
Proposition de périmètres :
Étude ANTEA, novembre 2001

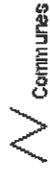
 Captages

Délimitation des périmètres :
- - - - - périmètre immédiat
- - - - - périmètre rapproché sensible
- - - - - périmètre rapproché complémentaire

Cartographie des risques en Maine-et-Loire



Date d'impression : 24-10-2013



Communes

PPR inondation - Sarthe - Zonage réglementaire

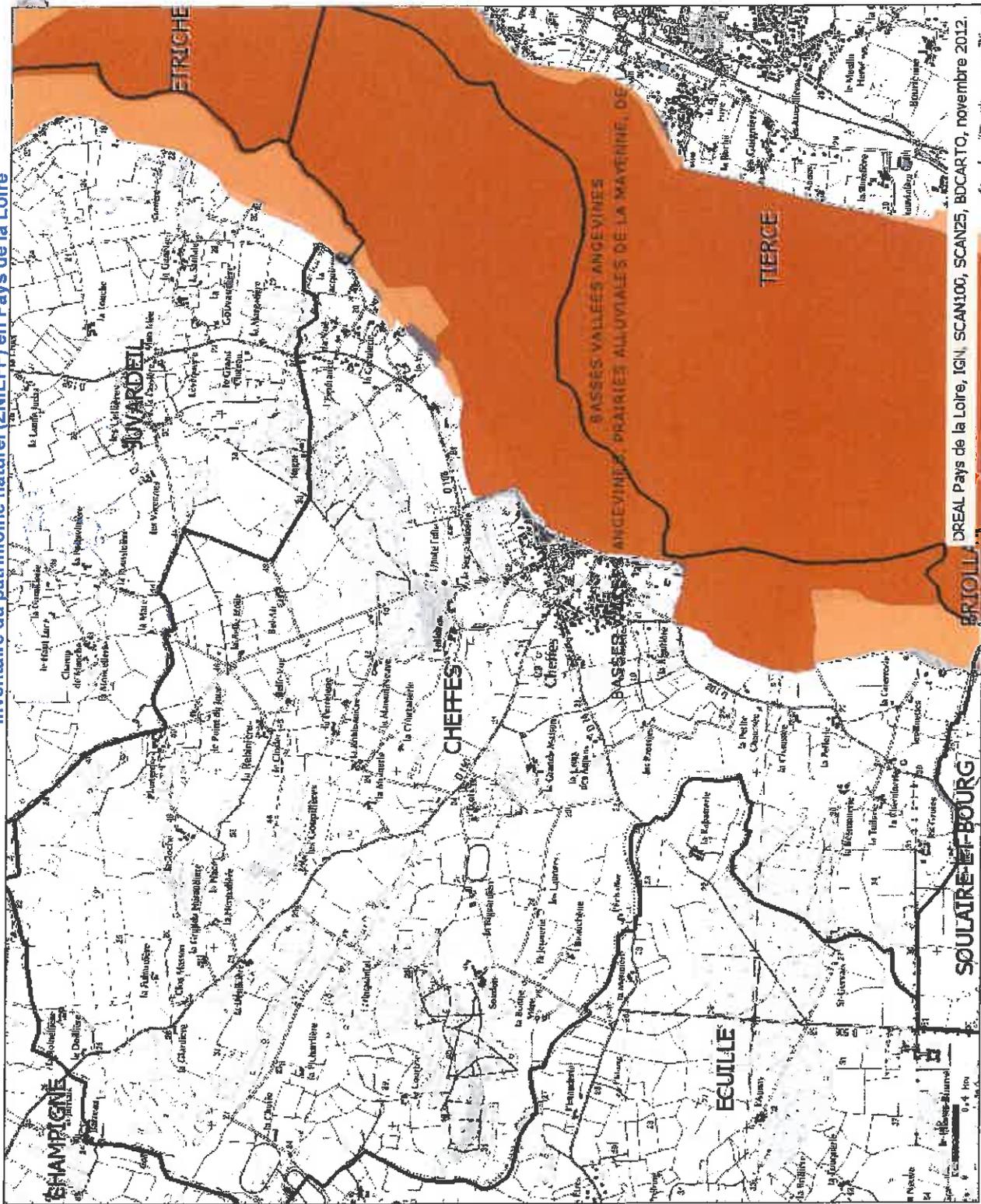
- R4 = Zone Rouge où l'Aléa est très Fort
- R3 = Zone Rouge où l'Aléa est Fort
- R2 = Zone Rouge où l'Aléa est Moyen
- R1 = Zone Rouge où l'Aléa est Faible
- B2 = Zone Bleue où l'Aléa est Moyen
- B1 = Zone Bleue où l'Aléa est Faible

Description :

Cartographie des risques en Maine-et-Loire - Information Acquéreurs Locataires - Source : <http://cartorisque.prim.net>

Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés à la mairie ou à la préfecture.

Inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF) en Pays de la Loire



Contenu de la carte

- znief1_2g
- znief2_2g
- znief1_1g
- znief2_1g

Commune Zoom

Inventaire du patrimoine naturel

2ème génération

ZNIEFF de type I (2ème génération)

ZNIEFF de type II (2ème génération)

1ère génération

ZNIEFF de type I (1ère génération)

ZNIEFF de type II (1ère génération)

Fonds de plan

Scan 1/25 000 Noir et Blanc

Limites administratives

Région Pays de la Loire

Département

Commune

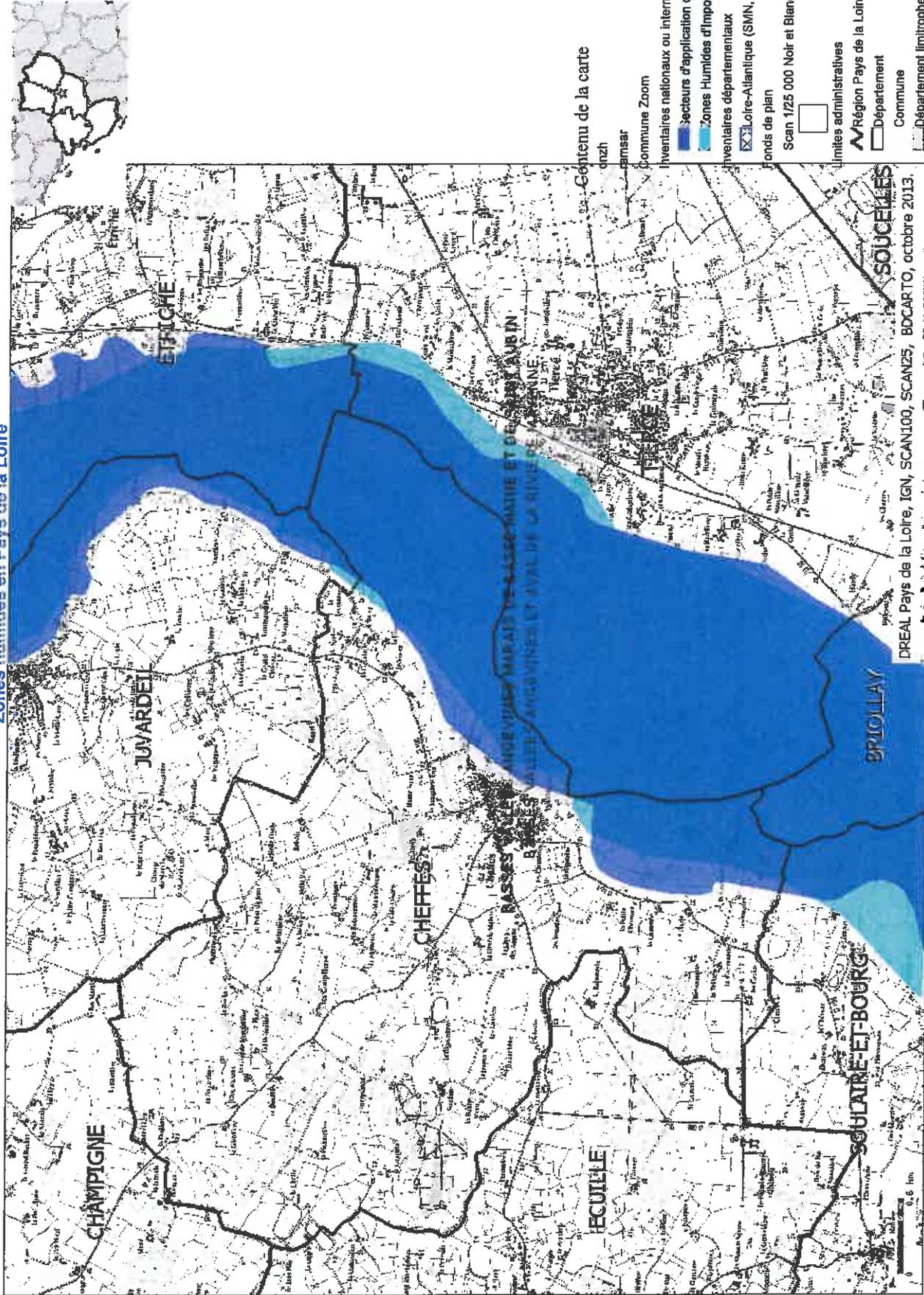
Département limitrophe

DREAL Pays de la Loire, IGN, SCAN100, SCAN25, BDCARTO, novembre 2012.

Tous droits réservés.

Document Imprimé le 24 Octobre 2013, serveur Carmen v2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Pays-de-la-Loire.

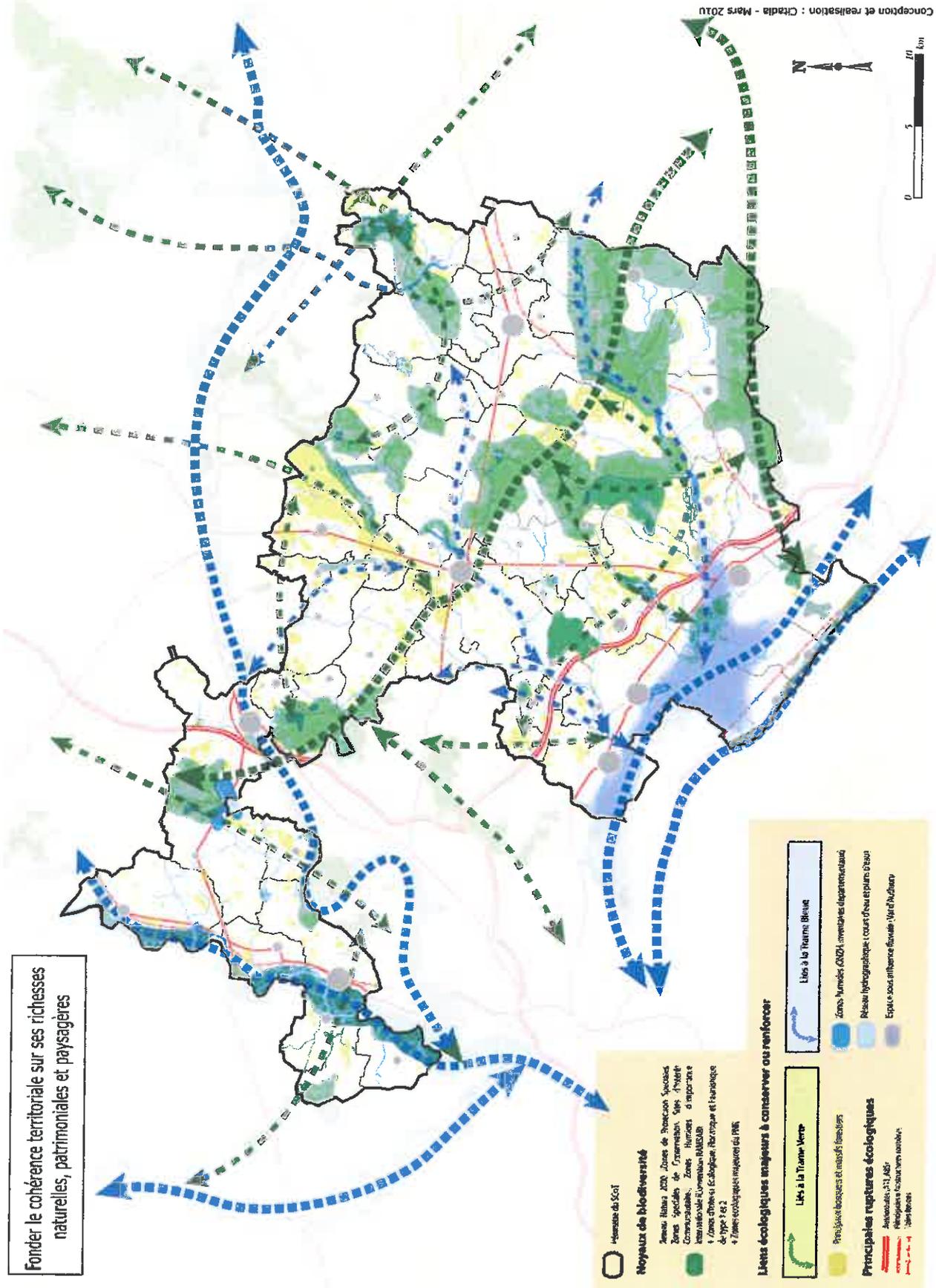
Zones humides en Pays de la Loire



Tous droits réservés.

Document imprimé le 24 Octobre 2013, serveur Carmen v2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Pays-de-la-Loire.

Fonder le cohérence territoriale sur ses richesses naturelles, patrimoniales et paysagères



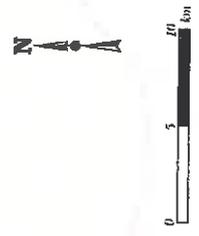
Noyaux de biodiversité
 Héritage du SCoT
 Aires Naturelles 2000, Zones de Protection Spéciales, Zones Spéciales de Conservation, Sites d'Intérêt Communautaire, Zones Humides d'importance internationale, Réserves Naturelles Régionales (RNRR), Zones d'Intérêt Ecologique, Patrimoine et Paysage de type 1 et 2
 * Zones écologiques majeures du PNR

Liens écologiques majeurs à conserver ou renforcer

Liens à la Trame Verte
 Principaux bosquets et massifs forestiers

Liens à la Trame Bleue
 Zones Humides (ONDA, inventaires départementaux), Réseau hydrographique (cours d'eau et plans d'eau), Espaces sous influence fluviale (Vallée d'Audoubert)

Principales ruptures écologiques
 Autoroutes (N101, N102)
 Infrastructures d'occupation agricole
 Urbanisation



Conception et réalisation : Citadia - Mars 2010

